COMMUNE D'ECUBLENS/VD

M U N I C I P A L I T E

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2023/03

Terrains de sport, remplacement des revêtements de sol du terrain C du stade du Croset et du terrain de la Coquerellaz – Crédit de construction

Séance de la commission ad hoc, jeudi 16 mars 2023, à 18h30,
salle Roger Federer du Centre socioculturel (CSCE)

MUNICIPALITE D'ECUBLENS/VD PREAVIS N° 2023/03

Terrains de sport, remplacement des revêtements de sol du terrain C du stade du Croset et du terrain de la Coquerellaz – Crédit de construction

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Après plus de 12 ans d'utilisation intensive, les revêtements en gazon synthétique des terrains de sport du Croset (terrain C) et de la Coquerellaz présentent des dégradations importantes et arrivent en fin de vie. Il est proposé de procéder à leur remplacement.

La Municipalité sollicite un crédit de construction pour le renouvellement du revêtement en gazon synthétique des deux terrains.

2. HISTORIQUE ET TERRAINS EN MATIERE SYNTHETIQUE

La construction des deux terrains de sport (infrastructure, couche de souplesse et couche de surface en gazon synthétique) a été réalisée en 2010 par l'entreprise Realsport SA. Les revêtements synthétiques permettent une utilisation intensive des terrains tout en réduisant les coûts d'entretien.

Depuis plus de 30 ans, les terrains en matière synthétique ont fait leurs preuves dans de multiples communes et à Ecublens depuis plus de 12 ans. Sur ce type de terrains, les utilisateurs peuvent s'entraîner et jouer quelles que soient les conditions météorologiques. La fiabilité et la durabilité du revêtement ont été démontrées, tout en étant plus économique et respectueux de l'environnement à l'entretien. L'évolution technologique de ces dernières années permet de disposer de surfaces plus résistantes.

3. DEGRADATIONS ET NECESSITE DE REFECTION

Ces deux terrains, ouverts au public, sont fortement utilisés et appréciés. Les dégradations de la surface et des fibres sont présentes sur les deux terrains, avec une usure généralisée et des défauts aux points très sollicités comme les points de pénalty et à la jonction entre les bandes de marquage. Ces dégradations entraînent une augmentation du risque de blessures pour les utilisateurs. C'est pourquoi il est prévu de remplacer la couche de surface en 2023 après plus de 12 ans d'utilisation.

Les deux terrains sont en état de dégradation identique. Le remplacement simultané permet de bénéficier des prix unitaires faibles pour un terrain de moindre taille et de mutualiser les coûts d'installation de l'entreprise.

Il était prévu de remplacer le gazon synthétique du terrain C en 2019. En raison du projet de construction du bâtiment de la place de sport du Croset, la Municipalité a alors décidé de repousser le remplacement du revêtement du terrain C. Les travaux étant terminés, le renouvellement de la couche de surface peut désormais être entrepris.

4. TRAVAUX

Les travaux consistent uniquement à remplacer la pelouse synthétique, le reste de l'infrastructure (couche de base en grave drainante, gravier de nivellement, tapis drainant, sous couche de souplesse, système d'arrosage, bordures, clôtures, mâts d'éclairage pour le Croset), entretenue par le Service des travaux publics et de l'environnement (STPE), reste inchangé.

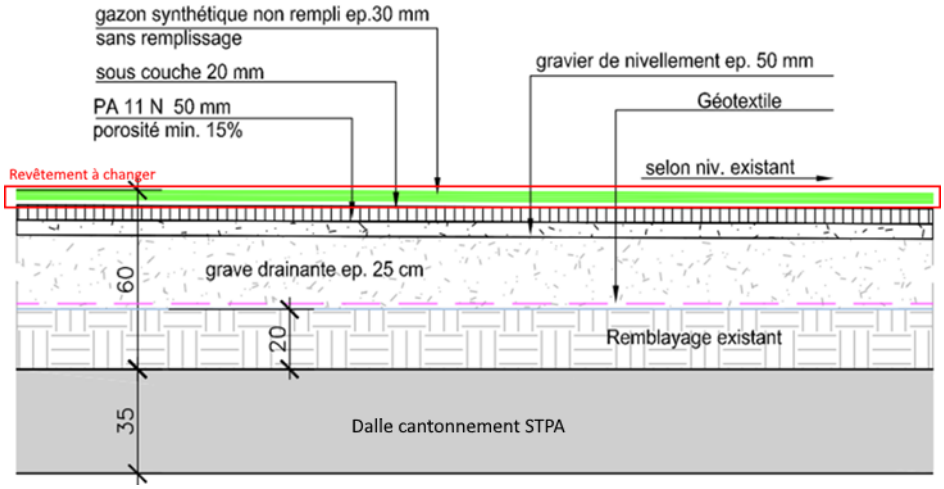

Coupe type du terrain de sport de la Coquerellaz

La nature des travaux de renouvellement du revêtement est la suivante :

- installations des chantiers avec fermeture des chantiers par des clôtures type Heras pour empêcher l'accès par des tiers ;
- retrait et évacuation des revêtements existants ;
- mise en place des nouveaux revêtements synthétiques sans remplissage.

Les travaux seront pilotés et dirigés par le STPE sur la base du projet étudié par le bureau Sportfloor. Le STPE assumera l'ensemble des prestations d'ingénierie selon la norme de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) 103, y compris la direction des travaux.

L'extension du terrain C a été étudiée pour l'homologuer en catégorie juniors D (minimum 57 mètres x 41 mètres). L'étude a montré que l'élargissement du terrain n'est malheureusement pas possible. La dimension actuelle est de 45 mètres sur 30 mètres (51 mètres sur 36 mètres avec les périmètres de sécurité).

5. PLANNING DES TRAVAUX

Afin de minimiser l'impact pour les utilisateurs ainsi que pour les écoles, les travaux de réfection du revêtement seront réalisés, en fonction des délais de livraison, pendant les vacances d'été ou à défaut durant les vacances d'automne.

6. DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1. Dimension économique

Le principal enjeu économique et de durabilité de ces travaux concerne la qualité et la durée de vie du gazon synthétique. L'expérience du terrain C, construit en 2010, nous permet d'estimer une durée de vie supérieure à 10 ans, même avec une utilisation intensive.

6.2. Dimension environnementale

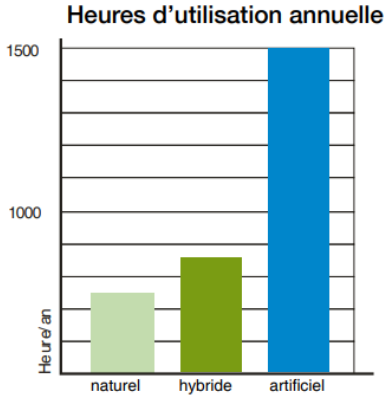

L'entretien des terrains synthétiques est simplifié, limitant l'utilisation de machines et ne nécessitant pas d'engrais.

Les revêtements synthétiques permettent une utilisation intensive du terrain quelles que soient les conditions météorologiques, soit 700 heures pour un terrain naturel et 1'500 heures pour un terrain synthétique.

Les revêtements synthétiques sont constitués de fibres plastiques fabriquées en Suisse (Wallisellen / ZH)) et en Europe (à Hanovre en Allemagne et à Oudenaarde en Belgique). Les revêtements sont fabriqués en Suisse dans le Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (Urnäsch) par Tisca, le principal producteur suisse de revêtements de sol textiles. En tant que seul producteur suisse de gazon synthétique pour les terrains de sport, Tisca offre l'avantage de ne pas effectuer de transport sur de longues distances. D'autres fournisseurs existent en Europe, avec des provenances de matériaux similaires mais avec une distance de transport finale plus élevée.

Des systèmes de revalorisation des anciens revêtements existent et permettent une réutilisation des matériaux usés : le STPE étudiera la possibilité de recycler les anciens revêtements.

6.3. Dimension sociale

Les deux terrains sont libres d'accès et très utilisés par la population. Les travaux seront réalisés hors périodes scolaires pour limiter l'impact sur les écoles. La durée des travaux sera limitée à quelques semaines au maximum.

7. CREDIT DE CONSTRUCTION

La présente demande de crédit de construction est établie sur la base de la rentrée des offres d'entreprises à la suite d'un appel d'offres sur invitation.

Renouvellement revêtement terrain C du Croset	Fr.	180'157.00
Renouvellement revêtement terrain de la Coquerellaz	Fr.	54'897.50
Sous-total	Fr.	235'054.50
Divers et imprévus (10 %)	Fr.	23'505.45
Total HT	Fr.	258'559.95
TVA	Fr.	19'909.10
Total TTC	Fr.	278'469.05
Montant arrondi à :	**Fr.**	**280'000.00**

Une subvention par la Fondation « Fonds du sport vaudois » est prévue, pour un montant d'environ Fr. 30'000.- TTC.

Cette dépense figure au plan des investissements 2022-2027 - compte n° 170.5060.325 sous la rubrique « Sports » pour un montant brut de Fr. 260'000.-.

8. FINANCEMENT

Ce crédit de construction de Fr. 280'000.- sera couvert par la trésorerie ordinaire.

L'amortissement interviendra en une seule fois, dès la fin des travaux. Il sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte nº 9282.11. Le solde disponible sur ce compte au 31 décembre 2022 se monte à Fr. 7'227'603.57.

Investissement brut en Fr.	280'000.00
Subvention Fonds du sport vaudois	-30'000.00
Investissement net en Fr.	**250'000.00**
Durée d'amortissement	0 ans
Taux des intérêts calculés	2.0 %
Capital	**Coût annuel en Fr.**
Amortissement annuel	0.00
Coût des intérêts sur ½ capital	2’500.00
Coût annuel du capital	**2’500.00**
Fonctionnement	**Coût annuel en Fr.**
Coût d’entretien	0.00
Coûts annuels de fonctionnement	**0.00**
COUTS TOTAUX	**2’500.00**
Valeur du point d’impôt communal 2021 (Hors gain fiscal hors norme 2022 reçu en 2021)	Fr. 605'098.00
Equivalent point d’impôt *(arrondi au dixième de point)*	Non significatif

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/03,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter la réfection du revêtement des terrains de sport du Croset (terrain C) et de la Coquerellaz ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 280'000.-** (deux cent huitante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 « Sports » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 170.5060.325 « Croset-Coquerellaz - remplacement revêtements des terrains de football ».

L'amortissement interviendra en une seule fois, dès la fin des travaux. Il sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte nº 9282.11.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder P. Besson

Annexes : Plans des terrains de sport

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : - M. Germain Schaffner

Commission des finances : - M. Christian Maeder, Syndic

Ecublens/VD, le 22 février 2023